



Déclaration CAPA du 14 mai 2020 Avancement à la Hors Classe

Cette 3^{ème} CAPA de l'année se déroule dans un contexte de crise sanitaire, en visioconférence ce qui complique la tenue des débats.

Le contexte de crise sanitaire a également des conséquences sur les conditions de travail des personnels, qui se sont fortement mobilisés dans la période de confinement pour assurer la continuité du service public, le suivi des élèves et des familles, malgré l'absence de matériel fourni par le Rectorat ou les DSDEN.

C'est avec leur propre matériel (ordinateur personnel, téléphone et forfait téléphonique au frais de l'agent), dans des conditions souvent compliquées, difficilement compatibles avec la confidentialité des entretiens téléphoniques par exemple, que les personnels ont poursuivi leurs missions.

Cette situation a rendu criant le manque d'équipement professionnel, en particulier la dotation pour chaque psyEN d'un ordinateur portable, indispensable pour des personnels qui partagent habituellement leur temps entre plusieurs écoles pour les EDA, entre le CIO et plusieurs établissements pour les EDO.

Dans le contexte de télétravail, cet outil aurait été précieux et aurait permis à de nombreux psyEN, dont l'équipement personnel n'est pas adapté ou partagé avec des enfants ayant classe à distance, de travailler dans de meilleures conditions, plus conformes à la définition du télétravail dans la fonction publique.

Par ailleurs, le retour à l'école et au collège de nombreux élèves nécessite, comme l'a rappelé le Ministre de l'Éducation Nationale, un accompagnement psychologique.

Il n'y a dans la plupart des cas, pas de dotation prévue pour les psyEN dans les établissements (masques, matériel de désinfection des bureaux...) et les CIO qui doivent ouvrir lundi n'ont pas encore reçu la dotation en matériel nécessaire au respect du protocole du 4 mai 2020.

Nous demandons à ce que les psyEN, personnels attendus sur le terrain tant pour aider les familles à finaliser les vœux d'orientation que pour accompagner les élèves et les équipes dans un contexte anxiogène dont on peut redouter les conséquences psychiques, soient dotés du matériel nécessaire à l'exercice de leurs missions dans le respect de leur sécurité et de celles du public.

Concernant le mouvement, nous exprimons à nouveau notre regret d'un traitement par l'administration seule, sans le regard partagé de la CAPA. De nombreux dysfonctionnements

sont à déplorer dans le déroulement du mouvement intra académique :

- Les personnels psyEN n'ont pas été destinataires de la circulaire académique sur le mouvement intra en même temps que les personnels enseignants alors que leur calendrier était le même.
- Les postes vacants, tant pour les EDA que pour les EDO n'ont pas été publiés sur SIAM.
- Il est toujours impossible pour les psyEN EDA de postuler directement sur des écoles
- Les agents entrants dans l'académie ou souhaitant changer de poste ont manqué d'explications sur les vœux possibles (par exemple vœux commune impossible quand il n'y a pas d'école de rattachement support d'un poste psyEN EDA)

Concernant la Capa qui se tient aujourd'hui, le Snes a fait auprès de vos services une demande de report de la CAPA pour l'avancement à la Classe Exceptionnelle qui ne peut selon nous se tenir en l'absence de contingent. Nous remercions vos services d'avoir accédé à cette requête.

Pour l'avancement à la Hors Classe :

Nous constatons une fois de plus les conséquences de ce que nous dénonçons :

- L'avis pérenne pour les collègues dits « du stock » qui n'ont pas bénéficié d'un entretien de carrière et dont les avis ont été contingentés (beaucoup moins d'avis excellents et Très favorables que ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière)
- Un déséquilibre entre les 2 spécialités lié à un manque d'harmonisation des avis. Nous constatons ainsi que les 4 promotions prévues concernent toutes des collègues de la spécialité EDA.
- La prévalence de l'avis sur l'ancienneté dans le barème. Ainsi une psyEN retraits n'est pas parmi les agents susceptibles d'être promus alors que d'autres collègues plus jeunes sont mieux classés en raison d'un avis plus favorable.

A la FSU nous demandons :

-que les avis et appréciations puissent être révisables et en particulier pour les agents dit « du stock ».

-Nous rappellerons que chaque agent doit pouvoir accéder à la hors classe avant le départ à la retraite.

Les élus SNES et SNUIPP-FSU.